



OFFICE NATIONAL DES FORETS  
Direction Territoriale de Lorraine  
Agence de Meurthe et Moselle Nord  
Unité territoriale du Pays-Haut  
Triage de Mont-St-Martin

Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de Longwy  
Canton de Mont-Saint-Martin  
Région IFN : Pays-Haut  
SRA : Lorraine

<p style="text-align: center;"><b>FORET COMMUNALE DE LEXY</b></p>
---

57 ha 40 a

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER**

**2008 - 2022**

*série unique : protection paysagère et production - traitement en futaie irrégulière*

Altitude	supérieure	355 m
	moyenne	315 m
	inférieure	235 m

<b>Répartition des principales essences en début d'aménagement forestier</b>	
<b>Essences</b>	<b>% en surface couverte</b>
Chêne sessile	18
Chêne pédonculé	9
Hêtre	27
Frêne	5
Feuillus précieux	13
Feuillus divers	24
Résineux divers	4
	100

Rédacteur : Yohann JAUMOILLÉ – Chef de projet aménagement



## - Sommaire -

<b>0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX .....</b>	<b>9</b>
0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET .....	9
0.2. SURFACE DE LA FORET .....	9
0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE .....	10
0.4. PARCELLAIRE.....	10
<b>1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL .....</b>	<b>12</b>
1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES .....	12
1.2. HABITATS NATURELS .....	14
1.3. RICHESSES NATURELLES OU ZNIEFF ET ZICO .....	14
1.4. FLORE .....	14
1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS .....	15
1.6. PEUPEMENTS NATURELS ET SEMI-NATURELS.....	19
1.7. FAUNE SAUVAGE.....	19
1.8. RISQUES .....	19
<b>2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX .....</b>	<b>21</b>
2.1. PRODUCTION LIGNEUSE .....	21
2.2. AUTRES PRODUCTIONS.....	22
2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES.....	22
2.4. ACCUEIL DU PUBLIC .....	22
PLUSIEURS PARCELLES FORESTIERES ONT UNE SENSIBILITE PAYSAGERE FORTE, D'AUTANT PLUS ACCENTUEE PAR LA PRESENCE D'AXES DE COMMUNICATION.....	23
IL EXISTE DE NOMBREUX POINTS DE VISION PRIVILEGIES, NOTAMMENT SUR LES REBORDS DE PLATEAU. LA FREQUENTATION DE CERTAINES PARCELLES EST AUSSI UN ELEMENT MAJEUR A PRENDRE EN COMPTE. LES POINTS NOIRS SONT NOMBREUX ET ESSENTIELLEMENT LIES AUX EMPRISES DES CONCESSIONS OU AUX DEPOTS SAUVAGES (FREQUENTS). LES DECHETS EN FORETS PEUVENT PROVENIR D'ENTREPRISES PROCHES DU MASSIF. ....	23
2.5. RICHESSES CULTURELLES .....	24
2.6. SUJETIONS DIVERSES, STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER .....	24
<b>3. GESTION PASSEE .....</b>	<b>25</b>
3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES.....	25
3.2. TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL .....	27
3.3. ETATS DES LIMITES .....	27
3.4. ETATS DES EQUIPEMENTS.....	27
<b>4. SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....</b>	<b>29</b>
4.1. EXPOSE CONCIS DES ENJEUX RELEVES ET DES ACTIONS RETENUES .....	29
4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES .....	30
4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE .....	30
<b>5. PROGRAMME D' ACTIONS.....</b>	<b>36</b>
5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER .....	36
5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE.....	36
5.3. OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE .....	40
5.4. GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PECHE .....	40
5.5. DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC ET DES PAYSAGES .....	41
5.6. DISPOSITIONS EN FAVEUR DES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES .....	42
5.7. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET .....	43
5.8. DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONCESSIONS .....	43
5.9. DISPOSITIONS CONCERNANT LES ZONES HORS SYLVICULTURE .....	43
<b>6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER.....</b>	<b>44</b>
6.1. RECOLTES .....	44
6.2. RECETTES .....	44
6.3. DEPENSES .....	44

6.4.	BILAN PASSE ET FUTUR .....	44
7.	ANNEXES .....	48

---

---



# Présentation de l'aménagement

La gestion d'une forêt à long terme ne peut se concevoir sans un guide. Ce guide, pour les forêts relevant du régime forestier, s'appelle un aménagement. C'est ce document que vous avez entre les mains. Il fait le point sur l'état actuel de cette forêt et formalise les choix de gestion qui ont été faits avec vous en fonction des possibilités matérielles (peuplements forestiers, sols, écologie, paysage etc.) et de la nécessité d'une gestion patrimoniale.

L'aménagement forestier est donc l'occasion à un moment donné de faire le point de l'existant, d'examiner le passé de la forêt pour mieux comprendre son état actuel, et de rechercher la ou les meilleures solutions permettant de satisfaire le propriétaire... et nos successeurs.

Une fois le cap donné, il sera alors appliqué pendant toute sa durée de validité pour se rapprocher des objectifs précisés. Ceux-ci sont prévus au mieux, mais l'homme ne peut ni tout prévoir, ni se garantir contre tous les aléas. La tempête du 26 décembre 1999 en est un exemple dramatique.

En sachant que des événements incontrôlables peuvent remettre en cause de nombreuses décennies de mise en valeur... et le patrimoine du propriétaire, la démarche de l'aménagiste est donc d'anticiper les problèmes prévisibles à moyen ou à long terme, tout au moins ceux qui dépendent de nos choix d'aujourd'hui.

---

Pour cette forêt-ci, on peut résumer l'aménagement de la façon suivante :

*La forêt communale de Lexy, localisée au cœur de la région naturelle du Pays Haut, s'étend sur 57,40 ha. Cette forêt est constituée de 2 massifs bien distincts : « Le Bois de la Vairine » situé sur un plateau limoneux et fertile séparé en deux par la D 172. Et l'autre massif majoritairement en pente localisé au Sud de commune de Lexy comprenant des parcelles appartenant aux cantons suivants : « le bois de Harpel », « l'île au prêtre », « la côte du Cochet » et « Le Val au Clair ».*

*L'aménagement forestier à venir sera établi pour une durée de 15 ans (2008 - 2022).*

*La protection paysagère et physique devient primordiale ; il faut toutefois la concilier avec le renouvellement et la production de bois. L'accueil du public doit également être pris en compte dans certaines parcelles.*

*La chasse sera un objectif secondaire assigné à la totalité de la forêt, le suivi des populations animales étant important. Mais les consignes de sécurité lors des actions de chasse doivent être très rigoureuses au regard de la topographie et de la fréquentation.*

*Le Hêtre et les feuillus précieux trouvent des conditions de croissance très favorables sur les deux massifs. Le Chêne sessile est susceptible de donner de beaux produits sur le massif de la Vairine. Mais son renouvellement est compromis face des essences concurrentes dynamiques.*

*Les chênes se retrouvent fréquemment en mélange. La distinction entre le Chêne sessile et le Chêne pédonculé sera importante, le premier étant préféré sur ce type de forêt. Sur les versants à faible décarbonatation, les feuillus divers (Charme, Bouleau, Tilleul, Erable champêtre, Alisier blanc...) sont à favoriser au détriment des chênes.*

*Le Frêne peut également donner de beaux produits en bas de versant.*

*Cette série unique sera traitée en futaie irrégulière et concerne aussi bien le plateau à fortes potentialités, que des parcelles sur versants, à potentialités moindres, mais à enjeux paysagers forts. Ces taillis-sous-futaie présentent fréquemment des réserves de forts diamètres. De nombreuses parcelles comportent déjà des peuplements hétérogènes ; par le biais du traitement irrégulier on évitera au maximum les sacrifices d'exploitabilité. Les dynamiques naturelles y sont généralement favorables, et les essences forestières diversifiées. La concurrence avec les morts-bois calcicoles est généralement forte.*

*Les prévisions de récoltes sont revues à la hausse, ceci étant lié à une dynamisation de la sylviculture. Les recettes devraient être supérieures (malgré l'hétérogénéité des produits mis en vente) mais en sachant que les cours du bois sont relativement instables. Les dépenses en matière de travaux seront supérieures à celles de l'aménagement passé (insuffisantes). Le bilan financier prévisionnel reste malgré tout nettement positif.*

*Il s'instaure ainsi le gage d'une gestion durable de cet espace naturel boisé. Ce massif est en règle générale menacé par une urbanisation grandissante, il faut être vigilant et veiller à sa préservation.*

*Ce poumon vert participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune de Lexy et des communes voisines.*



## 0. Renseignements généraux

### 0.1. Désignation et situation de la forêt

---

Nom et propriétaire de la forêt : Forêt communale de Lexy

La nouvelle répartition des surfaces par territoire communal est la suivante :

Arrondissement	Canton	Commune	Contenance		
			ha	a	ca
Longwy	Mont-Saint-Martin	Lexy	57	40	40
<b>Surface totale</b>			<b>57</b>	<b>40</b>	<b>40</b>

La forêt se décompose en plusieurs massifs répartis de la façon suivante :

Massif	Parcelles	Surface (ha)
Bois de Harpel	Parcelles 1 à 4	15,93
Ile au Prêtre	Parcelle 5	4,78
Côte du Cochet	Parcelles 6 à 8	9,20
Le Val au Clair	Parcelle 9	3,45
Bois de la Vairine	Parcelles 10 à 14	24,04
<b>Total</b>		<b>57,40</b>

Situation de la forêt, directive et orientation locale d'aménagement, organisation administrative de la gestion : Cf. première page (page de garde).

### 0.2. Surface de la forêt

---

	Surface	ha	a	ca
Surface à la date du dernier aménagement forestier		58	08	02
Ajustement de la surface cadastrale		- 00	67	62
Distractions du régime forestier		- 00	00	00
Bénéficiaire du régime forestier		+ 00	00	00
Surface arrondie à l'are pour l'exposé du présent aménagement		57	40	
Espaces non forestiers ou jugés improductifs		02	51	
Surface destinée à la culture forestière arrondie à l'are (surface réduite)		<b>54</b>	<b>89</b>	

Les espaces non forestiers ou jugés improductifs sont nombreux et composés de :

Localisation	Nature	Surface (ha)
Parcelle 3	Emprise d'aqueduc	0,37
	Zone de remblais	0,64
Parcelle 4	Emprise d'une canalisation (eaux usées)	0,31
	Station de pompage	0,10
Parcelle 6	Gazoduc	0,11
Parcelle 7	Gazoduc	0,11
Parcelle 8	Emprise d'aqueduc	0,07
	Gazoduc	0,11
	Station d'épuration	0,56
	Zone défrichée (virage)	0,09
	Languette boisée	0,04
<b>Total</b>		<b>2,51</b>

Les espaces non boisés ont été relevés au GPS Trimble en 2006. Les contraintes liées à ces différents modes d'occupation en forêt sont de plus en plus nombreuses.

*Les agressions vis-à-vis du massif forestier communal doivent cesser. Dans le cas contraire plus aucune gestion forestière durable n'est envisageable.*

Les calculs ultérieurs seront effectués à partir de la surface réduite soit **54,89 ha**.

Le détail des parcelles cadastrales qui constituent la forêt figure en annexe 1.

### **0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage**

Les différents arrêtés, procès-verbaux et plans existants sont une délimitation et un PV de bornage.

### **0.4. Parcellaire**

Le parcellaire forestier a été légèrement modifié, l'ancienne parcelle HA (résineux) est englobée dans les parcelles 4 et 6.

Une soumission de la parcelle HA avait eu lieu en date du 10/02/77 (2,02 ha), suivi d'une distraction le 04-06-1981 de 0,0398 ha en parcelles 2, 3 et 5.

Voir carte n° 3 du parcellaire

Une distraction (parcelle 8) liée à l'implantation d'une station d'épuration est en cours. Une compensation devra être établie et être intégrée au nouvel aménagement (modification).

Une concession liée à la station de pompage en parcelle 4 doit être établie ou une demande de distraction être effectuée.



# 1. Analyse du milieu naturel

## 1.1. Facteurs écologiques

---

### 1.1.1. Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt : cf. page de garde

Le relief et les expositions des versants, l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée (n°2).

Dans la vallée au sud des parcelles 1 à 9 coule la Chiers.

Les parcelles 1 à 9 comportent généralement des pentes courtes et prononcées, elles peuvent malgré tout présenter quelques replats.

Les parcelles 10 à 12 se situent sur majoritairement sur plateau avec malgré tout à l'Est une légère pente.

Topographie	% de la forêt (ha)
Plateau	41
Pente	54
Fond de vallon	5
Total	100

### 1.1.2. Climat (Cf. SRA pour des détails plus précis.)

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique : hiver parfois rude, été chaud, précipitations fréquentes. Gelées tardives habituelles.

Particularités locales : néant.

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt :

La tempête du 26 décembre 1999 a causé peu de dégâts (chablis disséminés).

La tempête de 1990 avait également peu affecté le massif (100 m<sup>3</sup> de chablis).

### 1.1.3. Géologie, pédologie, synthèse des facteurs écologiques (stations)

*Les stations sont des unités qui correspondent à des endroits où règne une certaine homogénéité au niveau du sol, de la flore et bien sûr du climat. Leur reconnaissance est très utile : certaines stations sont rares et hébergent une flore particulière, mais surtout cela permet de favoriser les essences les mieux adaptées aux conditions locales.*

La définition des stations forestières repose sur le catalogue des stations Plateaux Calcaires de Lorraine (Guide CRPF). On y trouve des renseignements plus précis sur la pédologie.

L'ancienne carte des stations a été jugée incorrecte. Un nouvel inventaire des stations forestières a donc été effectué à partir de sondages pédologiques réalisés en 2005.

Un maillage systématique avait été établi à raison de 1 point /ha.

Stations forestières, pédologie, meilleures potentialités (Cf. carte des stations forestières n°4) :

Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Essences les mieux adaptées (mettre la principale en premier)
		Ha	%	
PM	Hêtraie-chênaie mésophile de plateau	3,80	7	Hêtre – Alisier torminal – Erable sycomore – Mélèze d'Europe
PMX	Hêtraie-chênaie mésoxérophile de plateau	5,86	11	Hêtre – Alisier torminal – alisier blanc – Charme
PMA	Hêtraie-chênaie mésoacidiphile de plateau	20,60	37	Chêne sessile – Hêtre – Merisier – Fruitiers – Frêne – Erable sycomore – Alisier Torminal
VMX	Hêtraie de versant Est ou Ouest mésoxérophile	5,94	11	Hêtre – Erable sycomore – Alisier torminal – Merisier
VM	Hêtraie de versant Est ou Ouest mésophile	14,84	27	Hêtre – Erable sycomore – Alisier torminal – alisier blanc – Charme
BV	Hêtraie-frênaie de bas de versant	3,85	7	Frêne commun – Erable sycomore Merisier Chêne pédonculé-
<b>Total</b>		<b>54,89</b>	<b>100</b>	

La fertilité globale de la forêt est bonne (70 % de la forêt est de fertilité élevée, les 30 % restants étant "moyens").

Le canton du Bois Vairine possède les meilleures conditions édaphiques à la production de bois de qualité. Le caractère acidiphile de certaines espèces végétales (chèvrefeuille, stellaire des bois, carex des bois, carex à pilules...) est un bon indicateur de l'épaisseur de limons.

De l'hydromorphie peut s'observer localement sur les sols à engorgement temporaire du fait de l'absence de drainage suffisant sur un matériau argileux (dépressions sur le plateau), le Tremble peut alors y prospérer.

Le Chêne sessile y trouve des conditions de croissance optimales. Quant au Chêne pédonculé, il montre ses limites sur de telles stations notamment lors de sécheresses estivales. L'épaisseur de limons est généralement importante. La fertilité est donc très bonne mais les risques de tassement des sols sont à redouter lors des exploitations (le jonc s'installe fréquemment dans les ornières). La dynamique naturelle est également très correcte (semis de diverses essences telles que le Hêtre, l'Erable sycomore, le Frêne et le Charme...). La ronce est très envahissante dans ce type de milieu.

Les autres cantons sont moins fertiles, la réserve en eau est la contrainte majeure et la prospection des racines y est limitée. La carbonatation du profil détermine le cortège forestier et la végétation associée, très riche (coudrier, troëne, aubépine, fusain d'Europe, prunelier, daphné lauréole, fraisier vert, mercuriale, ronce des bois, lierre, viorne lantane, cornouiller mâle, platanthère verdâtre et orchis...). Le Hêtre est l'essence principale la mieux adaptée. Celle-ci est accompagnée sur les versants frais et bien exposés par les essences précieuses (donnant de bons résultats). Sur les versants les plus secs, elle est en mélange avec des essences moins exigeantes en eau telles que le Charme, l'Erable champêtre et le Tilleul. Des résineux (Pins sylvestre, Pin noir, Epicéa commun...) ont été introduits sur ces sols plus ingrats mais donnent des résultats mitigés.

Dans le fond de vallon, le bilan hydrique est plus favorable. Diverses essences se montrent très concurrentielles (Erables, Frêne...). Les espèces végétales associées sont le coudrier, la parisette, la mercuriale, la fougère femelle, la fougère mâle, le sceau de salomon, la ronce...

Des sols plus superficiels apparaissent sur les rebords de versants, mais leur surface est négligeable (parcelle 5).

Il n'y a pas de station rare ou particulièrement remarquable.

On peut miser dans ces cantons sur une grande diversité d'essences forestières.

### **1.2. Habitats naturels**

---

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire. Par contre, la forêt n'est pas concernée par un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire.

Les versants les plus séchards sont à fort intérêt (écologique, paysager...) et doivent être préservés.

### **1.3. Richesses naturelles ou ZNIEFF et ZICO<sup>1</sup>**

---

On ne recense pas de ZNIEFF ni de ZICO sur la forêt.

### **1.4. Flore**

---

La forêt n'abrite pas d'espèce végétale protégée connue à l'heure actuelle.

On note la présence de nombreuses orchidées sur sols superficiels.

Les éboulis ne sont pas rares en forêt ; ces milieux sont susceptibles d'accueillir des espèces intéressantes.

Les sous-bois calcicoles ombragés comportent des espèces intéressantes (bois joli...).

---

<sup>1</sup> ZNIEFF = zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique  
ZICO = zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux

La répartition actuelle des essences forestières est indiquée en page de couverture.

Commentaires sur les essences en place :

A l'étage dominant le Hêtre domine mais le Chêne sessile, le Chêne pédonculé et le Frêne commun sont loin d'être négligeables selon les parcelles.

Les peuplements comportent fréquemment des feuillus précieux (surtout représentés par le Merisier) mais aussi des feuillus divers (Charme, Erable champêtre, Tilleul...). Ces derniers sont parfois abondants dans le taillis et le sous-étage.

Le Chêne sessile est susceptible de donner de très beaux produits sur stations à sols fertiles et profonds. Il est généralement en mélange avec le Chêne pédonculé. Ces essences sont très sensibles à la concurrence, notamment dans le jeune âge, ce qui nécessite des interventions pour les maintenir en mélange. Ils sont de qualité plus moyenne (roulure, gourmands, picots...) sur stations moins fertiles, voire même médiocre sur sols superficiels de rebords de plateau.

Le traitement du taillis sous futaie a dégradé leur qualité sur les stations riches.

Le Frêne est envahissant dans certaines régénérations naturelles, mais il constitue un véritable relais de production et participe au maintien de l'ambiance forestière. Il donne de très bons résultats sur versants bien drainés et sur sols frais.

Le Merisier trouve des conditions optimales sur sols profonds mais donne des produits corrects sur stations plus limitantes.

L'Alisier torminal a une croissance lente et est souvent concurrencé.

Le Charme joue un rôle cultural essentiel, il disparaît sur versant à ensoleillement marqué. Sur les autres stations, il est souvent abondant.

L'Erable sycomore se régénère aisément, étant peu exigeant en lumière dans son jeune âge. Il fournit généralement des sujets de qualité ayant une croissance rapide.

L'Erable champêtre et l'Alisier blanc subissent moins de concurrence sur stations plus sèches, mais ils sont de qualité hétérogène.

Le Bouleau, essence héliophile et pionnière se retrouve aussi bien sur les limons épais que sur versants plus superficiels

A noter la présence de Sorbier des oiseleurs (individus disséminés).

Voir carte n° 5 : composition en essences forestières

---

**1.5. Description des peuplements forestiers**

### 1.5.1. Description des peuplements

La définition des types de peuplements repose sur la typologie "Les peuplements forestiers des Plateaux calcaires de Lorraine – édition septembre 2004".

La forêt a été décrite en août 2004 par un inventaire relascopique selon un échantillonnage à la densité de 2 points/ha.

Les jeunes peuplements et les peuplements résineux ont été décrits à l'avancement :

**Tableau : répartition des jeunes peuplements par classes d'âge et de hauteur (surfaces en ha).**

Classes d'âge		Essences					TOTAL
		Autres feuillus	Hêtre	Hêtre + Feuillus précieux	Hêtre + Feuillus divers	Résineux	
0 - 30 ans	H < 3 m				1,85		1,85
	H = 3 à 6 m						
	H = 3 à 12 m						
	H = 0 à 12 m					1,83	1,83
	H > 12 m						
<b>TOTAL</b>					1,85	1,83	<b>3,68</b>

#### H entre 0 et 3 m

Parcelles 2p (0,30 ha) et 3p (0,20 ha) : comportent des trouées ensemencées à Hêtre majoritaire (non cartographiables). Il y a eu par le passé un relevé de couvert dans certaines zones.

Parcelles 10p (0,35 ha), 11p (0,25 ha), 12p (0,20 ha) et 13p (0,55 ha) : trouées colonisées progressivement par les feuillus divers (Charme...) mais aussi par le Frêne et le Hêtre. La ronce est souvent abondante.

#### H entre 0 et 12 m

Parcelles 4p et 6p (1,83 ha) : Plantations d'épicéas communs de 1973 qui hélas a été ravagé par un incendie en 1982. Des regarnis se sont effectués en 1984, or le taux de reprise a été faible suite à la sécheresse. Alors, des regarnis en Pins noirs ont eu lieu en 1986. Ces plantations ont fait l'objet à plusieurs reprises de dégagements et traitements chimiques. De nouveaux regarnis ont eu lieu en 1992 (pins noirs en godets).

*Il s'agit d'un échec, et aujourd'hui il faut admettre que l'investissement réalisé par le propriétaire n'est pas du tout justifié. L'acharnement sur de telles stations est regrettable au vue des connaissances actuelles notamment sur l'autoécologie des essences forestières.*

Répartition en familles sylvicoles :

Familles	Essences							Total
	Hêtre + Feuillus précieux	Hêtre	Chêne + Autres Feuillus	Hêtre + Autres Feuillus	Hêtre + Chêne	Résineux	Mélange	
Pauvre			3,26				3,16	6,42
Croissance active			1,21					1,21
Maturation	3,85	3,78	3,25	16,98	2,76		4,20	34,82
Irréguliers							6,30	6,30
Mûr				4,31				4,31
Jeunes peuplements						1,83		1,83
<b>Total</b>	<b>3,85</b>	<b>3,78</b>	<b>7,72</b>	<b>21,29</b>	<b>2,76</b>	<b>1,83</b>	<b>13,66</b>	<b>54,89</b>

(voir carte n° 6 : familles sylvicoles)

Après une analyse des résultats d'inventaires, il apparaît que la forêt est désormais constituée par une mosaïque de peuplement.

L'effort de renouvellement des peuplements a été très insuffisant. Même si des cônes de régénérations naturelles sont disséminés au sein des parcelles de l'ancien groupe de régénération.

Les plantations résineuses donnent des résultats très mitigés.

60 % de la surface est constituée par des peuplements comportant encore des Gros Bois majoritaires (peuplements en maturation).

2 % de la surface comporte des peuplements ayant une prédominance de Bois Moyens avec des Petits Bois, relativement bien conformés et vigoureux (peuplements en croissance active).

11 % de la surface est occupée par des peuplements ayant une prédominance de Bois Moyens avec des Petits Bois, à capital plus limité, sur stations moins fertiles, dominés par les feuillus divers associés aux chênes (peuplements pauvres).

10 % de la surface est composée par des peuplements ayant une structure plutôt irrégulière avec une grande diversité d'essences.

8 % de la surface est dominée par les Gros Bois généralement en mauvais état sanitaire (peuplement mûr).

Les types de peuplements rencontrés par massifs sont les suivants :

(suivant la typologie des peuplements feuillus des plateaux calcaires de Lorraine de 2004)

\* PB : Petits Bois (tiges de 17,5 cm à 27,5 cm)  
 BM : Bois Moyens (tiges de 27,5 cm à 47,5 cm)  
 GB : Gros Bois (à partir de 47,5 cm)

*p* : pauvre en perches et Petits Bois d'avenir  
*r* : riche en perches et Petits Bois d'avenir

CPB : Clair à Petits Bois  
 CBM : Clair à Bois Moyens  
 CGB : Clair à gros Bois

Cantons	Type de peuplements *	% (placettes échantillonnées)	Essences forestières	% (placettes échantillonnées)
<i>Bois de la Vairine</i>	51p – Peup. irrégulier à PB	7	<b>Hêtre</b>	<b>38</b>
	33p – Peup. à GB	5	<b>Chêne sessile</b>	<b>21</b>
	31p – Peup. à GB avec PB	2	Chêne pédonculé	10
	<b>52p – Peup. irrégulier à BM</b>	<b>28</b>	Frêne commun	2
	23p – Peup. à GB avec BM	18	Feuillus divers	16
	<b>53p – Peup. irrégulier à GB</b>	<b>40</b>	Feuillus précieux	13
<i>Bois de Harpel</i>	<b>51p – Peup. irrégulier à PB</b>	<b>20</b>	<b>Hêtre</b>	<b>26</b>
	<b>12p – Peup. à PB avec BM</b>	<b>25</b>	Chêne sessile	19
	21 – Peup. à BM avec PB	4	Chêne pédonculé	8
	52p – Peup. irrégulier à BM	11	Frêne commun	7
	23p – Peup. à BM avec GB	2	<b>Feuillus divers</b>	<b>32</b>
	22 – Peup. à BM	1	Feuillus précieux	8
	33p – Peup à GB	4		
	32p – Peup à GB et BM	18		
	13p – Peup à PB et GB	8		
	52p – Peup irrégulier à BM	7		
<i>L'île du Prêtre</i>	<b>51p – Peup. irrégulier à PB</b>	<b>28</b>	<b>Hêtre</b>	<b>22</b>
	32p – Peup. à GB et BM	12	<b>Chêne sessile</b>	<b>29</b>
	52p – Peup. irrégulier à BM	11	Chêne pédonculé	15
	<b>53p – Peup. irrégulier à GB</b>	<b>42</b>	Résineux	16
	22 – Peup. à BM	7	Feuillus divers	11
			Feuillus précieux	7
<i>Bois du Cochet et Val au Clair</i>	51p – Peup. irrégulier à PB	10	Hêtre	10
	<b>12p – Peup. à PB avec BM</b>	<b>31</b>	<b>Chêne sessile</b>	<b>34</b>
	<b>21 – Peup. à BM avec PB</b>	<b>21</b>	Chêne pédonculé	16
	52p – Peup. irrégulier à BM	5	Résineux	16
	23p – Peup. à BM avec GB	14	<b>Feuillus divers</b>	<b>17</b>
	22 – Peup. à BM	8	Feuillus précieux	7
	32p – Peup à GB et BM	9		
52p – Peup irrégulier à BM	12			

Peuplements mitraillés : peu de traces

Etat sanitaire :

Les résineux sont fréquemment victimes d'attaques diverses (scolytes...).

L'état sanitaire du hêtre est globalement inquiétant sur le massif. Les arbres âgés sont très fragilisés.

Voir carte n° 7 : durée de survie du Hêtre

Peuplement classé : aucun

Il existe malgré tout de beaux peuplements de Merisier en parcelle 10. Il faut être vigilant afin d'éviter toute dépréciation de leur qualité.

Ces peuplements montrent de belles aptitudes (rectitudes, hauteur dominante, élagage naturel...).

## Conclusion :

*L'aménagement précédent avait comme objectif la conversion en futaie régulière, soit par régénération naturelle pour les parcelles 2 et 3, soit par plantation (parcelle 13).*

*Cette conversion a été peu engagée et le rajeunissement du massif ne s'est pas effectué. On regrette ce manque d'investissements notamment sur des stations fertiles (parcelles 10 à 14).*

*Les trouées sur stations fertiles sont progressivement colonisées par l'Erable sycomore, le Frêne et bien sûr le Hêtre mais les morts-bois et la ronce sont abondants.*

*L'extraction des Très Gros Bois a débuté et change la structure des peuplements. La récolte progressive de ces sujets devra se poursuivre.*

*Voir carte n°8 : répartition des Très Gros Bois*

## **1.6. Peuplements naturels et semi-naturels**

---

Tableau : surface des peuplements naturels

Synthèse	Non semi-naturel	Semi-naturel	Total
Surface (ha)	1,83	53,06	54,89
Proportion (%)	4	96	100

Les résineux constituent les peuplements non semi-naturels.

Voir carte n°9 : naturalité des peuplements

## **1.7. Faune sauvage**

---

Aucune espèce remarquable n'est connue dans la forêt.

Les petits vertébrés habituels de Lorraine sont présents : renard, blaireau, autres petits mammifères (martre, hérisson, écureuil...), micro-mammifères (mulots, musaraignes...), oiseaux (buse, pics, geai...).

Parmi le grand gibier, le chevreuil est présent et le sanglier occasionnel, le cerf absent ou rare.

Les effectifs de ces animaux sont en adéquation avec le milieu forestier.

Le chevreuil est cependant à surveiller car, si sa densité devenait trop forte, il causerait rapidement des dégâts aux semis (des abrouissements sont déjà visibles localement).

L'état sanitaire connu de ces populations est normal.

## **1.8. Risques**

---

Le milieu forestier est sujet à des risques naturels d'ordre physique ; des aléas faibles à moyens sont localisés en forêt (mouvements de terrains et glissements de terrains). On ne recense pas de PPR (Plan de Prévention des Risques) liés à ces phénomènes naturels.

Il existe un Plan de prévention des risques miniers sur la commune (le secteur de Longwy est très sensible).

Les risques d'incendie existent, en particulier à proximité des sentiers fréquentés et aux abords des peuplements résineux.

A noter la proximité de la rivière la Chiers ; le milieu forestier joue un rôle de protection physique indéniable et assure une bonne régulation des eaux de ruissellement.

## 2. Analyse des besoins économiques et sociaux

### 2.1. Production ligneuse

Essence	Catégorie / qualité	Bois Vairine	Bois de Harpel Bois du cochet Val au Clair Ile du prêtre
		Prix moyen * en 2006 (€/m <sup>3</sup> )	
Chêne	25 et –	10	5
	30 / 45	35	25
	50 et +	100	50
Hêtre	25 et –	10	5
	30 / 35	25	20
	40 et +	50	35
Frêne	25 et –	10	5
	30 et +	60	40
Erable	25 et –	10	5
	30 et +	100	60
Merisier	25 et –	10	5
	30 et +	120	60
Epicéa commun	25 et –	-	4
	30 et +	-	20
Résineux divers	25 et –	-	4
	30 et +	-	25
Autres Feuillus	20 et –	10	5
	25 et +	30	15

\* Vente sur pied

Les prix des bois ont été distingués selon les deux principaux cantons car les qualités y diffèrent nettement.

Le bois de chauffage est vendu sous la forme de cessions de menus produits.

Le mode de vente des bois varie : bois délivrés, façonnés et bois sur pied de plus en plus fréquent.

#### Bois de Vairine :

Le Chêne sessile peut fournir de bons produits (merrains, tranchage...). Le traitement passé en taillis sous futaie a hélas dégradé des tiges (gourmands, brogues...). Les risques de rouleurs sont aussi assez fréquents.

Le Hêtre donne du bois de bonne qualité. Le cœur rouge est fréquent sur les sujets surannés.

En ce qui concerne les feuillus précieux (principalement Merisier, Erable sycomore et Erable Plane), on peut extraire des billes de pied de qualité exceptionnelle.

#### Bois de Harpel, Bois du Cochet, Val de Clair et Ile de Prêtre :

Dans ces parcelles, les difficultés d'exploitation (pente...), associées à une desserte déficiente, n'ont pas facilité les ventes de bois successives. Selon la topographie, du câblage peut être nécessaire et entraîne alors des surcoûts.

La récolte de bois au cours de l'aménagement qui s'achève a été de **2600 m<sup>3</sup>**.

Les produits accidentels (chablis) représentent **150 m<sup>3</sup>** soit 6 % de ce volume.

## **2.2. Autres productions**

---

Ramassage habituel de champignons.

Tableau des concessions :

<b>Nom de la société</b>	<b>nature</b>	<b>Parcelles forestières</b>	<b>montant initial (€)</b>	<b>début</b>	<b>fin</b>	<b>Observation</b>
<i>France Telecom</i>	<i>Fibre optique</i>	<i>10-11</i>	<i>325</i>	<i>01/01/94</i>	<i>Durée d'exploitation</i>	<i>Câble souterrain de 235 mètres</i>
<i>CRTT Nancy</i>	<i>Ligne 30KV Herserange-Gorcy</i>	<i>4 -6</i>	<i>capitalisée</i>	<i>01/10/74</i>	<i>Durée d'exploitation</i>	<i>-</i>
<i>GDF Nancy</i>	<i>Canalisation de gaz</i>	<i>2-3</i>	<i>185</i>	<i>01/12/1975</i>	<i>Durée d'exploitation</i>	<i>350 mètres</i>
<i>Syndicat I.A.A.L</i>	<i>Canalisation d'eau potable + câble électrique</i>	<i>8</i>	<i>gratuit</i>	<i>01/01/92</i>	<i>31/12/00</i>	<i>A renouveler</i>

(voir carte n°10 : équipements et concessions)

## **2.3. Activités cynégétiques**

---

L'activité cynégétique en forêt communale s'exerce par le biais d'une ACCA. Un bail de chasse d'une durée de 12 ans est valable du 1<sup>er</sup> avril 1998 au 31 Mars 2010. Le montant de la location est de 76 € / an.

<b>Chevreuil</b>	
<i>Saison 2003 - 2004</i>	
<b>Attributions</b>	<b>Réalisations</b>
<b>4</b>	<b>4</b>
<i>Saison 2004 - 2005</i>	
<b>Attributions</b>	<b>Réalisations</b>
<b>6</b>	<b>4</b>

Les prélèvements en sangliers sont faibles et irréguliers selon les saisons.

## **2.4. Accueil du public**

---

Les communes du secteur de Longwy ont connu un déclin consécutif à la crise sidérurgique. Mais ces villes retrouvent peu à peu leur dynamisme avec des commerces diversifiés, des services bien répartis et un environnement de qualité...

Ces dernières ne négligent aucun effort pour améliorer le cadre de vie de leurs habitants. La forêt, bien implantée ici, constitue donc un des maillons essentiels dans ce nouveau paysage.

La hausse de la fréquentation en forêt est nette (promeneurs, sportifs, VTT...). Toutes ces activités doivent être conciliées avec l'exercice de la chasse et les opérations sylvicoles. Des sentiers de randonnées traversent le massif.

Plusieurs parcelles forestières ont une sensibilité paysagère forte, d'autant plus accentuée par la présence d'axes de communication.

Il existe de nombreux points de vision privilégiés, notamment sur les rebords de plateau. La fréquentation de certaines parcelles est aussi un élément majeur à prendre en compte. Les points noirs sont nombreux et essentiellement liés aux emprises des concessions ou aux dépôts sauvages (fréquents). Les déchets en forêts peuvent provenir d'entreprises proches du massif.

Des nuisances sont également occasionnées par le passage répété d'engins motorisés (quads, motos, 4x4...).

La signalétique est insuffisante ou mal positionnée (des véhicules à moteur pénètrent fréquemment en forêt).

La fréquentation est accrue aux abords de la Chiers.

Les axes de circulation sont très fréquentés et peuvent être dangereux (problèmes de stationnement, sorties des grumiers, manque de visibilité ...).

Voir carte n° 11 : sensibilités paysagères

On retrouve très fréquemment des déchets aux abords de la forêt, ces derniers trouvant diverses origines :

Les déchets résultant strictement de l'accueil du public en forêt : sacs et résidus de pique-nique, de goûters, paquets de cigarettes, emballages alimentaires, mouchoirs, bidons, morceaux de tissu, gobelets...

Les déchets verts : provenant des tontes de pelouses ou de haies de riverains de la forêt, voire d'entreprises d'espaces verts, déposés le long de lisières ou sur les parkings. Les riverains déposent les produits des tailles de haies en forêt pensant que cela y produit un humus bénéfique. C'est en fait une pollution visuelle, voire écologique (effet mulch, fermentation, graines...). Ceci est dû à l'incivilité et aux modalités communales de ramassage des déchets verts peu commodes.

Les dépôts de gravats : aux entrées de chemins forestiers, sur les parkings, ou au bord de certaines lisières. Ils sont le fait d'entreprises du bâtiment indécrites pour lesquelles les horaires d'ouverture des déchetteries sont trop limités ou les coûts jugés trop élevés. Le bricolage et le travail au noir sont également à l'origine de ces dépôts. Dans ces endroits on peut trouver des déchets toxiques (peintures, solvants...) et des sacs d'ordures ménagères.

La pollution en bordure des routes à forts trafics. Elle résulte de l'incivilité des automobilistes qui jettent leurs déchets (mégots, emballages, bouteilles plastique...) par-dessus la vitre de la voiture, ou les déposent sur le bas-côté. Poussés par le vent, ils s'agglutinent en lisière de forêt.

## **2.5. Richesses culturelles**

---

On recense une borne armoirisée en bon état comportant sur une face la croix de Lorraine et sur l'autre la fleur de Lys (royaume de France). Celle-ci a été mise en place au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle en parcelle 2, sur le périmètre à proximité du CD 172.

La Petite pervenche (*Vinca Minor*) présente en parcelle 5 est indicatrice d'une utilisation anthropique du milieu. Ce point est à approfondir durant l'aménagement.

## **2.6. Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier**

---

On recense un périmètre de protection de captage rapproché en parcelles 1 à 6 et 10 à 14 (partie Est) et éloigné en parcelles 10 à 14 (partie Ouest).

Les principales contraintes sont les suivantes :

*La principale contrainte dans les périmètres rapprochés réside dans l'interdiction d'emploi de produits chimiques / phyto-sanitaire : cela peut influencer sur les pratiques sylvicoles pour la maîtrise de la végétation concurrente, notamment la clématite. Ces arrêtés de protection proscrivent ou réglementent l'exploitation de carrières, les fouilles et excavations, les dépôts de toute nature autres que ceux de bois issus de l'exploitation de la forêt, les coupes à blanc non reboisées.*

Au sein des périmètres éloignés, « pour toute activité pouvant présenter un risque, l'avis préalable de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique devra être requis ».

Voir carte n° 12

### 3. Gestion passée

#### 3.1. Traitements sylvicoles

##### 3.1.1. Traitements antérieurs

*La connaissance des aménagements et traitements antérieurs permet de mieux comprendre l'état actuel de la forêt.*

Période d'application	Nature de l'acte	Surface concernée (ha)	Traitements appliqués
Depuis 1930	Règlement approuvé le 26 décembre 1930	57 ha	Taillis sous futaie à révolution de 25 ans
1990 – 2004	Aménagement forestier approuvé le 9 avril 1991	58 ha 08	Conversion en futaie régulière avec un groupe de régénération élargi

La soumission de l'ex parcelle HA a eu lieu en 1978 (boisements d'épicéas communs et de pins noirs).

##### 3.1.2. Dernier aménagement forestier

*Le dernier aménagement forestier est celui qui vient d'arriver à échéance. Il est intéressant de comparer ce qui était prévu à l'époque et ce qui a été réalisé. En effet, le gestionnaire suit l'aménagement prévu mais s'adapte néanmoins au mieux à l'évolution des peuplements et des besoins. Des divergences sont donc possibles.*

###### 3.1.2.1. Caractéristiques du dernier aménagement forestier

Arrêté ministériel du 9 Avril 1991

Durée d'application prévue : 1990 à 2004

Traitement méthode	Surface à Régénérer (ha)	Parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (en m <sup>3</sup> commerciaux / an)		
			Régé.	Amel. Prépa	Total
Conversion en futaie régulière (groupe élargi)	9,32	2 - 3 -13	142	52	194
			73 %	27 %	100 %

Les récoltes prévues correspondaient à 3,40 m<sup>3</sup>/ha/an.

### 3.1.2.2. Application de l'aménagement forestier

Durée de l'application effective : 1990 à 2004

Volumes récoltés (en m <sup>3</sup> commerciaux / an)				
Régé.	Amél. Prépa.	Sous-total	P. accident.	Total
102	60	162	10	172
<b>59</b>	<b>35</b>	<b>94</b>	<b>6</b>	<b>100</b>
%	%	%	%	%

Soit 2,97 m<sup>3</sup>/ha/an.

La récolte effective moyenne est de 2,97 m<sup>3</sup>/ha/an, valeur peu éloignée de la prévision. Examinées par groupe d'aménagement, les récoltes sont inférieures dans le groupe de régénération, dans les autres groupes les récoltes sont très proches des prévisions.

Les récoltes effectuées entre 2004 et 2006 ont atteint 500 m<sup>3</sup>.

### 3.1.3. Répartition et avancement des surfaces régénérées par essence

*Le suivi de la régénération est important : en veillant à ce que suffisamment de jeunes peuplements prennent le relais, il s'agit d'éviter que la forêt ne vieillisse petit à petit.*

Parcelles	Essences %					Total (ha)	Régénération	
	Hêtre	Chêne	Feuillus divers	Feuillus Précieux	Frêne		Naturelle	Artificielle
2p	50		15	15	20	0,30	X	
3p	45		25	20	10	0,20	X	
10p	40		40	10	10	0,35	X	
11p	35		30	15	20	0,25	X	
12p	10		25	15	50	0,20	X	
13p	30		30	20	20	0,55	X	
						<b>1,85</b>		

#### 3.1.3.1. Conclusion sur l'application de l'aménagement

##### Commentaires :

L'avancement des régénérations est très insuffisant.

Les investissements réalisés dans le groupe de régénération sont très faibles.

La renouvellement par plantations de la parcelle 13 n'a pas été réalisé.

La recherche du renouvellement par voie naturelle des parcelles 2 et 3 a été peu entamée.

La régénération naturelle s'est parfois installée dans les trouées suite à des chablis ou des coupes (extraction d'arbres surannés).

### 3.2. Traitements des autres éléments du milieu naturel

---

Sans objet

### 3.3. Etats des limites

---

Désignation	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	8400
Limites litigieuses	1000
Limites naturelles	
<b>TOTAL</b>	<b>9400</b>

#### Commentaire :

Les limites sont généralement matérialisées par des fossés ou des bornes.

Mais il existe des tronçons plus litigieux :

- Les limites sont parfois difficilement visibles (végétation encombrante) au Sud de la parcelle 2.
- Au Nord de la parcelle 4, les limites sont peu évidentes (accrus forestiers).
- A l'Ouest de la parcelle 9 les limites ont tendance à disparaître.

Face à une urbanisation grandissante, les limites forestières sont très fragiles ; la parcelle 8 peut l'illustrer parfaitement du fait de sa proximité à la zone industrielle.

Voir carte n°10

### 3.4. Etats des équipements

---

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues	1,3	-	1,3
Routes empierrées	3,5	-	3,5
Routes en terrain naturel	0,7	-	0,7
Pistes	-	2	2

Longueur totale des routes : 5,5 km  
soit : 9,6 km/100 ha

Les routes revêtues ou empierrées traversent ou longent le massif communal.

Des efforts importants ont été réalisés pour améliorer la desserte dans la canton de Bois Harpel, la côte de Cochet et Val de Clair (création de pistes subventionnées).

La desserte est déficiente sur le Bois de la Vairine (les grumes sont déposées en bordure de parcelles forestières). Les chargements par les grumiers sont parfois dangereux, il faudra chercher à sécuriser le stockage et le transport des bois sur ce canton.

Il existe de nombreuses barrières en forêt qui sont parfois à entretenir.

Les panneaux B0 sont à réinstaller quasiment partout (grande importance).

Voir carte n° 10 : équipements et concessions

*Pour mémoire :*

*Equipements piscicoles : néant.*

*Equipements pastoraux : néant.*

*Equipements contre les risques naturels : néant.*

*Equipements de protection contre les risques d'incendie : néant.*

*Equipements divers : néant.*

*Equipements destinés à l'observation ou à la recherche : néant.*

## 4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 15 ans, de 2008 à 2022

### 4.1. Exposé concis des enjeux relevés et des actions retenues

Enjeux	Actions
* Parcelles à forte sensibilité paysagère	* Intégrer au mieux les interventions en forêt * Soigner les lisières * Mélanger les essences (couleur du feuillage, floraison...) * Renouveler en continu les peuplements
* Mosaïque de peuplements sur la forêt * Gros bois disséminés à maturité * Bouquet et îlot de jeunes bois * Renouvellement des peuplements non assuré	* Produire des arbres de qualité * Ne pas commettre de sacrifices d'exploitabilité * Récolte si risque de dépréciation * Traitement irrégulier à appliquer * Optimiser les peuplements en place (détourage)
* Peuplements relativement diversifiés (parcelles 1 à 9 ) * Taillis et morts-bois calcicoles trop concurrentiels localement * Très bonne fertilité des sols (parcelles 10 à 14) * Sols sensibles au débardage	* Miser au maximum sur l'ensemencement naturel dans les trouées.  * Limiter les travaux intensifs, bien au contraire cibler les interventions (taille de formation, élagage, clématite, dégagement des chênes...)  * Maintenir le mélange d'essences à tout prix  * Abaisser cette concurrence
* Maintien des sols * Lutte contre l'érosion et le ruissellement	* Le Chêne sessile doit être privilégié * Veiller à accroître la distinction entre les deux espèces de chênes * Produire des arbres de fortes dimensions * Débarder sur sols ressuyés
* Fréquentation en augmentation	* Gestion d'espaces dédiés en priorité à la protection des sols et de l'eau nécessitant une stabilité du fonctionnement de l'écosystème forestier  * Demande d'une continuité du couvert dans certains sites fréquentés et exploitation respectueuse (ornières à éviter...) * Concilier au mieux toutes les activités en forêt (dérangement lors des actions de chasse...) * Lutter contre les passages répétés d'engins motorisés et contre les dépôts d'ordures (prévention) * Remise en état de la signalisation et répression à engager
* Limites litigieuses	* Périmètre à rétablir * Parcellaire à rétablir
* Favoriser la biodiversité	* Préconiser le maintien d'arbres secs, creux ou sénescents ainsi que le mélange d'essences et la diversité de milieu * Préserver les espèces végétales protégées ou rares * Créer des îlots de vieillissement
* Maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique	* Etre vigilant aux populations de chevreuil * La sécurité des autres usagers doit être assurée lors des actions de chasse
* Périmètre de captage	* Respect de la législation en vigueur

## **4.2. Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries**

---

La forêt ne comportera qu'une seule série avec un objectif de protection paysagère et de production.

Les enjeux en matière de paysage, de risques naturels et d'accueil y sont forts.

La chasse est un objectif secondaire.

(voir carte n° 13 : séries)

## **4.3. Décisions fondamentales relatives à la série unique**

---

### **4.3.1. Modes de traitement**

La série sera traitée en conversion en futaie irrégulière. Et de fait ce traitement convient particulièrement dans des peuplements à structures hétérogènes et à forte dynamique naturelle.

### **4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité**

#### **4.3.2.1. Essences objectifs**

Concernées	Objectifs	En mélange	ha	%	Age	Diamètre (cm)
<i>Plateaux calcaires</i>						
PMA	Chêne sessile	Hêtre, Erable sycomore, Alisier torminal, Merisier	20,60	38	180	70
PM – PMX - VMX	Hêtre	Erable sycomore, Alisier torminal, Merisier	15,60	29	110	60
VM - PN	Hêtre	Chêne sessile, Erable sycomore, Alisier torminal, Merisier	14,84	27	100	65
BV	Frêne	Erables, Hêtre, Merisier	3,85	6	60	55
			<b>54,89</b>	<b>100</b>		

(voir carte n° 4 des stations)

#### 4.3.2.2. Evolution souhaitée de la composition de la série

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	actuelle	à l'issue de l'aménagement <sup>2</sup>	à long terme
Chêne pédonculé	9	6	4
Chêne sessile	18	16	18
Hêtre	27	32	36
Feuillus précieux	13	17	22
Frêne	5	4	3
Feuillus divers	24	22	16
Résineux divers	4	3	1
	100	100	100

(carte n° 5 : composition en essences forestières)

La part du Chêne sessile devra être maintenue à long terme, ce qui est loin d'être simple (si on observe actuellement les dynamiques respectives de chacune des essences sur plateau calcaire).

Même si elles sont très proches sur le plan génétique, les deux espèces de chênes ont un comportement et des exigences écologiques nettement différenciées. Il est essentiel de savoir les distinguer. Le chêne pédonculé est un post-pionnier nomade. Il précède l'installation du chêne sessile et a pu, naturellement ou aidé par l'homme, coloniser ou recoloniser de larges espaces. A l'état isolé ou peu concurrencé, c'est une espèce plastique et rustique, qui s'accommode de pratiquement tous les types de milieux. En revanche, il devient beaucoup plus exigeant en milieu forestier, où il tolère difficilement la concurrence et demande des sols riches et constamment alimentés en eau. Inversement, le chêne sessile est plus social, résiste mieux aux sécheresses estivales et trouve son optimum dans les milieux assez acides.

L'inadaptation de l'essence à la station : cas fréquent avec le Chêne pédonculé qui est souvent le plus touché, voire le seul, par des dépérissements. L'aspect général du Chêne pédonculé hors station est d'ailleurs caractéristique avec un net déficit foliaire et un dessèchement des rameaux et branches à la périphérie du houppier.

Les Chênes sessile et pédonculé sont localement dominants, hélas, ce ne sont pas les essences les mieux adaptées. Ces essences doivent progressivement laisser leur place au Hêtre et autres feuillus. Mais il ne s'agit pas pour autant de commettre des sacrifices d'exploitabilité. Dans les zones fréquentées, les chênes sont très appréciés par le grand public.

Le Hêtre domine actuellement, il s'agit de l'essence objectif principale à rechercher sur la plupart des stations. Son renouvellement ne pose pas de problèmes. Il faut lutter contre sa monospécificité dans certains peuplements. Le Hêtre peut également convenir sur les limons plus épais mais doit être maîtrisé. A long terme sa part devra augmenter, ce qui semble aisé au regard de sa dynamique.

Les résineux correspondaient par le passé à un véritable besoin. Ils constituaient un bon relais de production. Toutefois, ces résineux ne sont pas souhaitables à long terme.

La proportion des feuillus précieux doit également augmenter ; leur dynamique naturelle est bonne et laisse de bons espoirs. En revanche, la part des feuillus divers devra peu à peu diminuer, tout en sachant qu'ils ont un rôle cultural majeur d'accompagnement des essences principales. Sur les stations à faibles potentialités, ceux-ci doivent être maintenus.

<sup>2</sup> chiffres de l'arrêté d'aménagement forestier

### 4.3.3. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous parcelles)

(voir carte n° 13 : aménagement et n°14 : capital)

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	G (m <sup>2</sup> /ha)	% PB	% BM	% GB
IRREGULIER 1	1	3,11	14	40	30	30
	4a	1,31	Jeune futaie d'épicéa commun Présence de feuillus divers disséminés			
	6i	0,52				
	7	3,92	14	30	40	30
	8	1,12	11	50	35	15
	9	3,45	12	45	40	15
	<b>Total</b>	<b>13,43</b>				
IRREGULIER 2	2	3,42	17	30	20	50
	3	3,52	16	25	30	45
	4i	4,61	18	40	35	25
	5	4,78	15	20	40	40
	6i	3,09	17	35	40	25
	10	2,53	15	35	25	40
	11	2,17	18	35	35	30
	13	5,59	17	15	35	50
	<b>Total</b>	<b>29,71</b>				
IRREGULIER 3	12	5,75	22	20	40	40
	14	6	24	20	40	40
	<b>Total</b>	<b>11,75</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>54,89</b>					

Diamètre d'exploitabilité des tiges de belle qualité (Tableau valable pour les plateaux calcaires)

#### Stations rencontrées sur la forêt communale de Lexy

Essences	PMX	PM - VMX	PMA - VM
<i>Frêne</i>	40 cm	45 cm	50 cm
<i>Erable sycomore</i>	45 cm	55 cm	60 cm
<i>Merisier</i>	45 cm	50 cm	50 cm
<i>Charme</i>	40 cm	40 cm	45 cm
<i>Fruitiers</i>	40 cm	40 cm	50 cm

#### 4.3.4. Méthodes de contrôle

##### 4.3.4.1. Groupe de peuplements traités en futaie irrégulière

*Dans le cas de futaie irrégulière par pied d'arbres, le suivi par surface n'est pas possible du fait du caractère diffus du renouvellement. On doit donc imaginer un autre type de contrôle. Ce dernier est généralement réalisé à posteriori et porte sur l'évolution du capital, de la composition, de la structure et éventuellement sur une estimation statistique par échantillonnage de l'installation et de la croissance de semis.*

##### 4.3.4.1.1. Evolution souhaitée de la structure et du capital par groupe

Sous-groupe	Parcelles Concernées	Situation actuelle G (m <sup>2</sup> /ha)	Objectif à la fin de l'aménagement G (m <sup>2</sup> /ha)	Objectif à long terme G (m <sup>2</sup> /ha)
1	1-4-6-7-8-9	11	12	14
2	2-3-4-5-6-10-11-13	16	16	16
3	12-14	23	20	18

##### Commentaires :

Le groupe 1 accueille des parcelles à capital limité, l'objectif est donc de capitaliser. Mais, il faut engager le renouvellement des peuplements et profiter de l'ensemencement des trouées.

Le groupe 2 regroupe des parcelles dont le capital actuel s'approche relativement bien du capital à rechercher. On cherchera donc à prélever uniquement l'accroissement.

Le groupe 3 : concerne des parcelles à capital élevé, on veillera à abaisser ce capital progressivement.

##### *Sous-groupe 1*

G par Catégorie de diamètre (en m <sup>2</sup> /ha)	Situation actuelle		objectif à long terme	
	% G	G	% G	G
Perches et petit bois	40	4,5	20	3
Bois moyens	40	4,5	35	5
Gros bois et très gros bois	20	2	45	6
		11		14

##### Commentaires :

La proportion des Gros Bois doit fortement augmenter au détriment des Petits Bois. Les Bois Moyens par le biais des éclaircies devront changer progressivement de catégories. On cherchera à privilégier au maximum les semis et perches dans les trouées.

##### *Sous-groupe 2*

G par Catégorie de diamètre (en m <sup>2</sup> /ha)	Situation actuelle		objectif à long terme	
	% G	G	% G	G
Perches et petit bois	35	5,5	20	3,5
Bois moyens	30	5	35	5,5
Gros bois et très gros bois	35	5,5	45	7
		16		16

##### Commentaires :

La structure actuelle des peuplements est assez proche de celle recherchée, il faut donc la pérenniser. Le prélèvement doit par conséquent s'opérer dans toutes les classes de diamètres de manière équivalente. Les Bois Moyens bien représentés constituent un bon réservoir de Gros Bois ; ainsi une éclaircie dans les bois moyens devrait aboutir à obtenir plus rapidement des arbres de fortes dimensions. La récolte des bois à maturité est inévitable et même souhaitable.

*Sous-groupe 3*

G par Catégorie de diamètre (en m <sup>2</sup> /ha)	Situation actuelle		objectif à long terme	
	% G	G	% G	G
Perches et petit bois	20	5	20	4
Bois moyens	40	9	35	6
Gros bois et très gros bois	40	9	45	8
		23		18

Commentaires :

*La structure actuelle des peuplements est également assez proche de celle recherchée. Le capital doit être abaissé. Et un élément essentiel est la qualité des Petits Bois parfois insuffisante (trop concurrencés par le passé). Un recrutement efficace de perches d'avenir doit être mené.*

**4.3.4.1.2. Suivi du renouvellement**

Le groupe irrégulier sera traité en conversion en futaie irrégulière par pieds d'arbres et par bouquets, il n'y a donc pas lieu de calculer de surface d'équilibre à régénérer. Aucun équilibre n'est recherché à l'échelle de la parcelle, il convient toutefois de rechercher le maintien d'un capital productif en gros bois et d'assurer le renouvellement progressif au niveau du groupe.

Lors de l'inventaire prochain, on analysera le passage à la futaie par essence. Il devrait atteindre 3 tiges/ha/an pour garantir le renouvellement.



## **5. Programme d'actions**

### **5.1. Dispositions concernant le foncier**

---

Le périmètre doit être maintenu en état, certaines limites litigieuses sont à éclaircir (400 €/an). Des actions de rebornage ou de nouvelles matérialisations de limites doivent être réalisées.

Le parcellaire régulièrement entretenu facilite nettement la gestion forestière, notamment dans le cadre de la localisation et de la planification des différentes interventions en forêt : sylvicoles (travaux, martelages...) mais pas seulement : chasse, ou autres manifestations... (coût estimatif : 300 €/an).

Les martelages ne pourront pas être effectués si les limites de parcelles ne sont pas clairement rematérialisées.
---

### **5.2. Programme d'actions relatif à la série unique**

---

#### **5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes**

##### **5.2.1.1. Programme d'assiette des coupes**

Toutes les coupes sont assises par contenance, avec possibilité volume indicative (VPR<sup>3</sup>).

Le tarif aménagement utilisé en forêt communale de Lexy est le Schaeffer Rapide n° 13.

a) Coupes de régénération : aperiodiques avec suivi des surfaces régénérées.

Aucune coupe de régénération

---

<sup>3</sup> volume présumé réalisable

b) Coupes périodiques

Année	Parcelle	Surface à parcourir	Type de coupe	VPR (m3 / ha) par passage	VPR Total
2008	4i	4,61	IRRE 2	30	138
	6i	3,09		30	92
	14	6,00	IRRE 3	70	420
2009	2	3,42	IRRE 2	50	171
	3	3,52		40	140
	12	5,75	IRRE 3	70	402
2010	1	3,11	IRRE 1	30	93
	7	3,92		25	98
2011	10	2,53	IRRE 2	45	113
	11	2,17		35	75
2012	4a	1,31	IRRE 1	15	19
	6a	0,52		15	8
	8	1,12		20	23
	9	3,45		25	86
2013	13	5,59	IRRE 2	35	195
2014	Néant				
2015	5	4,78	IRRE 2	35	167
2016	4i	4,61	IRRE 2	30	138
	6i	3,09		30	92
	14	6,00	IRRE 3	45	300
2017	2	3,42	IRRE 2	40	136
	3	3,52		35	123
	12	5,75	IRRE 3	55	316
2018	1	3,11	IRRE 1	30	93
	7	3,92		20	78
2019	10	2,53	IRRE 2	35	82
	11	2,17		35	76
2020	4a	1,31	IRRE 1	20	26
	6a	0,52		20	10
	8	1,12		20	23
	9	3,45		25	86
2021	13	5,59	IRRE 2	35	195
				<b>Total général</b>	<b>4014</b>
				<b>Total annuel</b>	<b>267</b>

Groupe	Rotation moyenne (années)
IRRE 1	8
IRRE 2	
IRRE 3	

### 5.2.1.2. Règles de culture

*Se référer aux guides de sylviculture régionaux.*

Règles particulières de culture :

#### **Irrégulier 1 : capitaliser – prélèvement inférieur à l'accroissement**

*\* Pour les parcelles 4a et 6a : on privilégiera au maximum les feuillus divers. Les résineux doivent être utilisés comme relais de production. On visera à irrégulariser progressivement le peuplement.*

#### **Irrégulier 2 : prélèvement de l'accroissement**

#### **Irrégulier 3 : prélever plus que l'accroissement**

En règle générale, l'objectif des coupes à pratiquer durant cet aménagement sera de :

- ouvrir lorsque la topographie le permet des cloisonnements d'exploitation à 25-30 m d'entraxe. Ils serviront à la préservation des arbres restant et de la régénération ainsi qu'à l'organisation des travaux.
- Mener à leur optimum économique toutes les tiges.
- Favoriser le développement par détournement des perches et des petits bois de qualité correcte.
- Favoriser un mélange des essences : maintien du mélange existant et recherche du développement d'essences minoritaires mais bien en station, quelles qu'elles soient.
- Ne pas prélever des volumes trop conséquents dans les peuplements vieillissants. La seule présence de semis ne devra en aucun cas constituer une raison à l'enlèvement d'une tige.

Gestion du taillis (même passé précomptable) :

- Issus d'un ancien traitement en taillis sous futaie, la majorité des parcelles présente une forte proportion de taillis, il sera donc nécessaire dans ces parcelles de ramener le charme dans son rôle culturel de dosage de la lumière et de gainage, exception faite de quelques tiges de franc pied de belle qualité.
- Le taillis sera travaillé de façon systématique même s'il ne concurrence pas directement un bois d'avenir pour amener de la lumière au sol et enclencher l'installation de semis.
- Dans les zones très pauvres en réserves, il peut être opportun de réaliser des coupes de taillis à l'emporte-pièce pour accélérer l'installation de la régénération
- L'objectif à terme est d'obtenir une surface terrière de taillis égale à 2 ou 3 m<sup>2</sup> par ha.

## 5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux

### 5.3.2.1 Travaux

Cf. normes de travaux sylvicoles régional

#### Travaux sylvicoles en irrégulier

*Nature des travaux* : il s'agira bien de travaux extensifs, la présence de semis n'implique pas un travail à leur avantage si les tiges qui les concurrencent ne sont pas arrivées à maturité.

Localisation	Surface (ha)	Type de travaux	Passages Prévisibles	Coût unitaire (€/ha)	Coût Total (€)
10	2,53	Ouverture de cloisonnements (tous les 15 ou 20 mètres)	1	200	2058
11	2,17	Entretien de cloisonnements			
13	5,59	Dégagements de trouées	1	100	1029
		Taille de formation	2	400	8232
		Enrichissements	2	200	4116
			1	500	5145
2	3,42	Dégagements de trouées	2	200	4688
3	3,52	Taille de formation	2	200	4688
5	4,78				
				<b>TOTAL</b>	<b>29956</b>
				<b>Moyenne</b>	<b>1996</b>

\* Parcelles 10,11 et 13 : des plantations en fin d'aménagement de Chêne sessile ou de feuillus précieux pourront être effectuées par placeaux de 15 à 20 tiges ; les plants seront installés avec des protections individuelles afin de faciliter leur repérage et leurs entretiens ultérieurs. Dans le cas des plantations, il convient de maintenir une ambiance forestière très utile pour une meilleure conformation des tiges (rectitude, absence de fourches ou de branches basses, bonne dominance apicale...). Si cette dernière s'avère insuffisante, des tailles de formations puis des élagages peuvent avoir lieu.

#### Visite des parcelles du groupe irrégulier en prévisions de travaux

Une visite des parcelles est programmée car des travaux sont susceptibles d'y être nécessaires. Cette visite intervient généralement 2 à 3 ans après le passage en coupe. Ces travaux ne sont pas systématiques et leur programmation doit donc s'analyser au cas par cas.

Année de visite	Parcelles concernées
2009	2-3
2013	10-11
2019	2-3
2017	5
2021	10-11

### **5.3. Opérations en faveur du maintien de la biodiversité**

---

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux<sup>4</sup>, il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...).

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, rubans...) et ne doivent pas remettre en cause la sécurité du public.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

On veillera à maintenir au sein des peuplements, des arbres secs, creux ou sénescents. Des îlots de sénescence pourront être instaurés puis repérés.

Dans certaines zones, on pourra attendre l'âge d'exploitabilité maximal pour procéder à des récoltes de quelques bois.

Les vieux bois sont un maillon essentiel de l'écosystème forestier.

Les zones de friches non reboisées en parcelle 4 et 6 devront être sauvegardées et maintenues en l'état. On pourra chercher des financements extérieurs pour réaliser des travaux de débroussaillage (coût estimatif : 400€ / an). De nombreuses espèces (végétales, animales...) sont inféodées à ce type de milieu ouvert.

### **5.4. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche**

---

Les populations de chevreuils et de sangliers doivent être suivies attentivement.

---

<sup>4</sup> Les résineux dont l'écorce n'existe plus ne présentent pas de risque

Le plan de chasse de l'espèce chevreuil doit être augmenté si des dégâts forestiers se renouvellent (frottis, abrouissements...). Il faut limiter la pression du chevreuil sur la végétation forestière, notamment dans le cadre du maintien de la biodiversité. Les essences rares et appétentes (merisier, alisiers, chênes...) ne doivent pas disparaître et laisser une unique place aux essences moins sensibles comme le Hêtre ou le Frêne...).

L'activité cynégétique doit se concilier au mieux avec les autres activités en forêt. Les exploitations en forêt éviteront tant que possible les journées de chasse et vice-versa.

### **5.5. Dispositions en faveur de l'accueil du public et des paysages**

---

Le mélange d'essences est à rechercher à tout prix notamment sur les versants.

Une sylviculture avec des interventions discrètes mais efficaces notamment dans les zones à forte sensibilité paysagère sera appliquée.

L'objectif est toujours de concilier au mieux la fréquentation prévisible et les aspirations du public avec la protection des milieux et des espèces et le maintien de leur aspect naturel.

La suppression des points noirs paysagers pourra exiger des interventions sur les peuplements forestiers pour alléger l'impact visuel de certaines lignes géométriques.

En ce qui concerne la propreté :

La fermeture des routes forestières n'ont pas permis de limiter les décharges sauvages en forêt (épaves de voitures, objets encombrants, gravats...) et l'éparpillement des déchets.

Le ramassage des déchets en forêt est beaucoup plus difficile et coûteux qu'en ville (distances, accessibilité des poubelles, ramassage sur un sol hétérogène...). Le traitement est aussi très compliqué du fait que les déchets sont souillés et mélangés.

Malgré la difficulté et le coût, il est nécessaire d'intervenir régulièrement, les déchets appelant les déchets.

En forêt, les difficultés techniques spécifiques entraînent des surcoûts importants. Le tri sélectif va accroître ces coûts. Il faut chercher une solution plus en amont. La forêt non fréquentée est propre. Ce sont bien les visiteurs qui la salissent, ainsi que les automobilistes et les riverains.

Pour les déchets verts :

Le partenariat avec les communes riveraines de la forêt est indispensable pour que le ramassage des déchets verts ait lieu régulièrement pendant la période concernée et que les déchetteries soient ouvertes une partie du dimanche. Une campagne d'information des riverains pourrait avoir lieu et mentionner que les dépôts ne sont pas bons pour la forêt, qu'ils sont interdits et qu'ils seront réprimés. On pourrait aussi préciser les nouvelles modalités de ramassage ou dépôt de déchetterie et évoquer la possibilité du compostage individuel.

Pour les dépôts de gravats :

Au partenariat avec les collectivités riveraines s'adjoint la Chambre des métiers qui représente les artisans. Une déchetterie doit pouvoir accueillir des gravats des particuliers et des artisans dans un rayon restreint, à des heures pratiques.

Pour les autres pollutions : des journées organisées avec des associations pourraient être judicieuses. Une majorité se dégage sur le fait que la forêt est un espace naturel. Tout le monde souhaite qu'elle soit aussi propre que possible. Un partenariat avec les acteurs du territoire ayant une compétence ou une autorité dans ce domaine serait bénéfique.

Informers les usagers n'est pas simple, la pratique montre qu'ils lisent peu ou pas les articles des bulletins communaux et pas plus les panneaux d'information forestiers, trop peu souvent renouvelés. Ils sont très friands de rencontres sur le terrain avec les gestionnaires.

Un coût estimatif de 400 € par an paraît raisonnable.
---

Les entreprises localisées en bordure de forêt ne sont pas toujours respectueuses du milieu naturel, celles-ci doivent être informées.
--

### ***5.6. Dispositions en faveur des vestiges archéologiques***

---

Réglementairement, la loi dit qu'il ne faut pas porter atteinte à tout ce qui touche l'art, l'histoire.... sans autorisation préalable de la DRAC. L'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc) dans les environs des sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service régional de l'Archéologie.

Par ailleurs, toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie..) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L531-16 du Code du Patrimoine.

### **5.7. Dispositions concernant l'équipement général de la forêt**

---

Une amélioration de la desserte (aménagement d'une place de dépôt) est à envisager dans le bois de Vairine, les chargements de bois doivent s'effectuer en toute sécurité (300 € par an). Il n'est pas souhaitable de créer des places de dépôts de part et d'autre de la D 172 car les risques de multiplier les déchets en forêt sont à redouter.

Certaines barrières sont à entretenir et les panneaux B0 sont à réinstaller quasiment partout (importants). Le coût estimatif est de 200 € / an.

### **5.8. Dispositions concernant les concessions**

---

Un point complet sur les concessions devra être établi en début d'application de l'aménagement, le renouvellement de certaines concessions demeure la priorité.

### **5.9. Dispositions concernant les zones hors sylviculture**

---

La zone défrichée à l'extrême Est de la parcelle 8 doit être maintenue en l'état. La lisière forestière ne doit plus reculer. La visibilité dans le virage est désormais suffisante.

En parcelle 3, l'ancienne zone de stockage de matériaux peut être réhabilitée. Actuellement, un fossé empêche d'accéder à cette zone (afin d'éviter les dépôts sauvages).

Cette zone située en bordure de la D171 devra être reboisée. Il s'agit d'une volonté du propriétaire.

Par le biais de cette action, les habitants de la commune pourront être informés et sensibilisés au respect de la nature ainsi qu'à l'importance de leur patrimoine forestier.

Une réhabilitation du site est coûteuse. Celle-ci n'a pas été chiffrée dans le cadre du présent aménagement.